

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DU BURUNDI

PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES PHASE II (PARE II)

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET

DEPARTEMENT GOUVERNANCE ET REFORMES
ECONOMIQUES & FINANCIERES

Avril 2010

Avril 2010

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES	1
B. CONTEXTE DU PROJET	4
C. OBJECTIF DU PROGRAMME ET CADRE LOGIQUE	5
D. REALISATIONS ET PRODUITS	10
E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	14
F. MISE EN ŒUVRE	16
G. ACHEVEMENT	18
H. LECONS TIRES DE L'EVALUATION	19
I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET	20
ANNEXE I : COÛT DU PROGRAMME ET FINANCEMENT PAR SOURCE	i
ANNEXE II : INPUTS DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	ii
ANNEXE III : PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 2007-2010	iii
ANNEXE IV : LISTE DES DOCUMENTS UTILISES	iv

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
BRB	Banque de la République du Burundi (Banque Centrale)
CDMT	Cadre de dépenses à moyen termes
CFAA	Country financial and accounting assessment review
CGMP	Cellule de gestion des marchés publics
CNI	Centre national informatique
CSLP	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
DNCMP	Direction national du contrôle des marchés publics
DSPAR	Document de Stratégie pays axé sur les résultats
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAD	Fonds africain de développement
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et croissance
IGE	Inspection générale de l'Etat
LF	Loi des Finances
LOFP	Loi Organique des Finances Publiques
MdF	Ministère des Finances et du Budget
OP	Ordre de paiement
OREA	Département des opérations région est A
OSAN	Département de l'Agriculture
OSGE	Département de la gouvernance, des réformes économiques et financière
OT	Ordre de transfert
OTBU	Ordonnateur trésorier du Burundi
OV	Ordre de virement
PARE	Programme d'Appui aux réformes économiques
PAREG	Programme d'Appui aux réformes économiques et à la gouvernance
PASG	Projet d'appui aux structures de gouvernance
PEMFAR	Public expenditure management and financial assessment
PIB	Produit intérieur brut
PIB	Produit intérieur brut
PPTTE	Pays pauvre très endetté
RAP	Rapport d'achèvement de projet pour les opérations d'appui aux réformes
RGGB	Règlement Général de la Gestion Budgétaire
SICI	Service d'Inspection et de Contrôle Intern
SIGEFI	Système intérimaire de gestion des finances publiques informatisé
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UC	Unité de compte de la Banque africaine de développement
UE	Union européenne

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP) pour OPERATIONS D'APPUI AUX REFORMES

A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES

I. INFORMATIONS DE BASE			
Référence du Projet: P-BI-K00-006	Titre du Projet: Programme d'appui aux réformes économiques phase II (PARE II)	Pays: République du Burundi	
Instrument(s) de financement: Appui budgétaire Général		Secteur: Gouvernance /Finances Publiques	Catégorie Environnementale: III
Engagement Initial: 14 000 000 UC dont 12 000 000 UC Du Guichet I de la Facilité des Etats Fragiles sous forme de don et 2 000 000 UC de la Banque africaine de développement dans le cadre de la réponse de la Banque à la crise alimentaire sous forme de don	Montant Annulé: 0	Montant Décaissé: 14 000 000 UC	% Décaissé: 100%
Structure des tranches: Première tranche 9 000 000 UC ; Deuxième tranche 5 000 000 UC			
Emprunteur: Ministère des Finances et du Budget de la République du Burundi			
Organe(s) d'Exécution: Le cadre institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi du programme de réformes, est celui convenu dans le Cadre de partenariat, il repose sur trois structures: (i) un Comité interministériel sous la présidence du Ministre en charge des finances; (ii) un Comité technique de pilotage regroupant les Directeurs généraux des ministères concernés; et (iii) une cellule d'appui pour le suivi quotidien du programme constituée de hauts cadres du Ministère des Finances et du Budget et appuyé par des assistants techniques. La coordination des revues du programme a bénéficié également du Comité de coordination des partenaires, composé des chefs de mission des donateurs concernés, qui organise les réunions de restitution avec les missions de revue du FMI et les autres missions économiques et financières importantes. Ses réunions sont présidées par le Ministre des Finances et du Budget.			
Cofinanciers et autres Partenaires Extérieurs : L'opération n'a pas été cofinancée. Cependant elle a bénéficié de financements parallèles de la part notamment de la Banque mondiale, la Commission européenne, les Pays bas et la Norvège. Il est à noter que les bailleurs se concertent régulièrement lors des réunions du cadre de partenariat.			

II. DATES CLES

Note de Concept du Projet Approuvé par Com. Ops. 13 août 2008	Rapport d'évaluation Approuvé par Com. Ops 15 octobre 2008	Approbation par le Conseil d'Administration: 25 novembre 2008	
Restructuration(s) : Néant			
	Date initiale	Date effective	Ecart en termes de mois [date effective-date initiale]
ENTREE EN VIGUEUR	novembre 2009	26 novembre 2009	0
REVUE A MI-PAROURS	avril 2009	02 avril 2009	0
CLÔTURE	décembre 2009	novembre 2009	-1
	Date prévue de décaissement	Date réelle de décaissement	Dérogation des conditions
TRANCHE 1:	décembre 2008	22 décembre 2008	0
TRANCHE 2	septembre 2009	novembre 2009	0

III. RESUME DES NOTES

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
REALISATIONS DU PROGRAMME	Produits du projet	3
	Réalisations	3
	Respect du Calendrier	4
	RENDEMENT GENERAL DU PROJET	3
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de Préparation	3
	Supervision	3
	PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE	3
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Conception et état de Préparation	3
	Exécution	3
	PERFORMANCE GENERALE DE L'EMPRUNTEUR	3

IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Régional (OREA)	M. A. ORDU	Mme. D. GAYE
Directeur Sectoriel (OSGE)	M.G.NEGATU	M.G.NEGATU
Chef de division (OSGE.2)	Mme. M. KANGA	Mme. M. KANGA
Chef de Projet (OSGE.2)	M. M. MALLBERG	M. MALLBERG
Chef de Projet- Suppléant (OSGE.2)	M. A. AMOUMOUN	M. AMOUMOUN
Chef de l'équipe du RAP	N.A.	M. S. IBRAHIM, Consultant
Membres de l'équipe du RAP	N.A.	M. M. MALLBERG

B. CONTEXTE DU PROJET

Faire un résumé du programme appuyé. Indiquez:

-le bien-fondé de l'utilisation du décaissement rapide sur le plan macroéconomique, -les réformes sur lesquelles le programme se focalise et sa relation avec le DSRP ou toute autre stratégie pertinente du gouvernement ; -les réalisations des précédentes opérations d'appui aux réformes, en particulier les opérations financées dans le cadre du même programme, s'il y a lieu, et -toute assistance technique ou projet d'appui institutionnel qui a apporté un complément à cette opération; Veuillez citer les sources concernées. Exprimez-vous sur la force et la cohérence de la justification de l'assistance apportée par la Banque. Indiquez tout changement dans le programme qui a affecté les résultats de manière positive ou négative. [300 mots au plus. Tout autre propos pertinent sur les origines et l'historique du programme doit être, si besoin, présenté à l'annexe 6 intitulé: Description du Projet]

Le Programme d'appui aux réformes économiques 2008-2009 (PARE II) est fondé sur les orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2006-2009 adopté par le gouvernement en 2005 et dont deux des sept axes stratégiques portent respectivement sur la promotion d'une croissance accélérée dans l'équité et l'amélioration de la bonne gouvernance et de la sécurité. Faisant suite au PARE I qui était axé sur la consolidation du cadre macro-économique et l'amélioration de l'environnement des affaires, le PARE II s'est focalisé sur deux domaines spécifiques : l'amélioration de la gestion des ressources publiques et le renforcement du contrôle interne et externe de la gestion des finances publiques. Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme portent plus particulièrement sur : (i) le maintien de la stabilité de l'environnement macro-économique ; (ii) une meilleure adéquation entre les stratégies et priorités sectorielles et la programmation budgétaire ; (iii) une gestion des ressources publiques plus efficace et plus efficiente, et (iv) la création d'un environnement propice au développement du secteur privé à travers une plus grande stabilité macro-économique, l'amélioration des institutions, un approfondissement des réformes dans la gestion des ressources publiques et une réforme du système de passation des marchés publics. Les objectifs de ce programme ont motivé le soutien de la Banque à travers un appui budgétaire. La mise en œuvre du PARE II a été facilitée par l'appui institutionnel aux structures de gouvernance (PASG) délivré par la Banque dans le cadre du Programme appui aux réformes économiques et à la gouvernance (PAREG 2005-2006). Cet appui était en effet consacré au renforcement des capacités techniques des structures de contrôle qui concourent à la promotion de la bonne gouvernance économique à savoir la Cour des comptes et l'Inspection générale des finances devenue, par la suite, Inspection générale d'Etat (IGE).

C. OBJECTIF DU PROGRAMME ET CADRE LOGIQUE

1. Enoncer le(s) Objectif(s) de Développement du Programme (ainsi qu'ils sont présentés dans le rapport d'évaluation)			
L'objectif global du programme était d'appuyer le programme d'actions prioritaires 2007-2011 du Gouvernement pour la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté à travers une gestion plus efficace et plus efficiente des finances publiques. Les objectifs spécifiques étaient de : i) renforcer la gestion des ressources publiques ; et ii) renforcer le système de contrôle externe et interne des finances de l'Etat.			
2. Décrire comment chaque réforme et/ou les conditions de chaque décaissement ont contribué à la réalisation des objectifs du programme de développement			
La rationalisation du processus budgétaire, l'établissement d'un budget exhaustif de l'Etat, l'informatisation de la chaîne des dépenses, la rationalisation de la gestion de la trésorerie publique, la transparence dans le système des passation des marchés publics et l'adéquation de la structure des dépenses publiques avec les priorités d'actions du gouvernement en faveur des secteurs sociaux sont autant de mesures de réformes du PARE II qui concourent à la réalisation des objectifs du Programme de développement basé sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2006-2009) dont certains des axes principaux ont été rappelés au Chapitre B ci-dessus			
3. Evaluer brièvement (deux phrases au plus) les <u>objectifs du programme</u> sous trois angles : noter l'évaluation, en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1.			
CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROGRAMME		EVALUATION	NOTE
PERTINENTS	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays	Les objectifs du Programme sont pertinents au regard des priorités de développement retenues dans le CSLP 2006-2009.	3
REALISABLES	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions du programme et des délais envisagés.	Malgré la pertinence des objectifs, le calendrier de mise en œuvre n'était pas réaliste. En effet, à un mois de la fin d'exécution du programme, 21 mesures sur les 51 retenues (soit 41%) étaient, soit en cours, soit non encore exécutées.	2
COHERENTS	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	Les objectifs du programme sont également conformes au Document de Stratégie Pays axé sur les Résultats (DSPAR 2008-2011) de la Banque	3
4. Présenter le cadre logique. Veuillez indiquer les produits et les réalisations attendues de chaque action et les indicateurs de mesure des progrès. Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire.			
Composante-1. Renforcement de la gestion des ressources publiques			
PRODUITS		Indicateurs à mesurer	
Adoption par le Parlement de la nouvelle Loi organique relative aux finances publiques (LOFP) (2008)		Entrée en vigueur et mise en application de la Loi organique relative aux finances publiques	
Mettre en œuvre la LOFP (2009)			
Élaboration du projet de Règlement général sur la Comptabilité publique (2008)		Mise en application du Règlement général sur la Comptabilité publique	
Élaborer et adopter le projet de statut du comptable public (2009)			
Adoption des décrets relatifs aux structures prévues par le Code des marchés publics: • Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) • Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNMP) • Cellule de gestion des marchés publics (CGPM) (2008)		- Mise en application des Décrets relatifs à: • ARMP • DNMP • CGPM	

Adopter, par le Conseil des Ministres, le plan d'action global des marchés publics, préparé en concertation avec les parties prenantes y compris le secteur privé et entamer sa mise en œuvre (2009)	- Existence et Mise en exécution du Plan d'action global des marchés publics
Élaborer des manuels opérationnels décrivant les modalités pratiques de fonctionnement des nouvelles structures des marchés publics (ARMP, DNMP et CGMP); Vulgarisation du Manuel sur les procédures des marchés publics (2009)	Manuels de fonctionnement des organes des marchés publics: ARMP, DNMP, CGPM
Relancer la préparation et mettre en œuvre un plan de trésorerie trimestriel glissant (2008)	Opérationnalisation du plan de trésorerie trimestriel glissant
Poursuivre l'utilisation du plan de trésorerie trimestriel glissant (2009)	
Utiliser l'ensemble des sous-comptes de l'OTBU pour la gestion de la trésorerie à court terme (2008)	L'ensemble des sous-comptes de l'OTBU pour la gestion de la trésorerie à court terme sont utilisés
Poursuivre l'ensemble des sous-comptes de l'OTBU pour la gestion de la trésorerie à court terme (2009)	
Auditer les dettes croisées État/Secteur pétrolier (2008)	Audit des dettes croisées État/Secteur pétrolier ; Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit
Fournir la preuve de l'apurement de la dette de l'Etat envers le Secteur Pétrolier, constatée par l'audit des dettes croisées Etat/Secteur Pétrolier et de l'adoption du texte relatif au plan de recouvrement des droits de Douane dus par le secteur pétrolier, tels que constatés par l'audit des dettes croisées Etat/Secteur Pétrolier (2009)	
Produire le cadrage macroéconomique et les priorités du budget, particulièrement les dépenses de lutte contre la pauvreté au plus tard 7 mois avant le début du prochain exercice budgétaire (2008)	Production du cadrage macroéconomique dans les délais requis
Produire le cadrage macroéconomique et les priorités du budget, particulièrement les dépenses de lutte contre la pauvreté au plus tard 7 mois avant le début de chaque exercice budgétaire (2009)	
Adopter et mettre en œuvre le décret sur le contenu de la lettre de cadrage plafond et le calendrier budgétaire. (2008)	Décret sur le contenu de la lettre de cadrage, le plafond autorisé et le calendrier budgétaire et rappel du contenu
Rappeler dans un texte du MdF au plus tard au mois de juin les dispositions contenues dans la loi de finances de l'exercice et relatives aux dates limites des engagements, des liquidations, des ordonnancements et des paiements (2009)	
Effectuer un recensement du personnel de l'État (2008)	Document faisant ressortir les résultats du recensement du personnel de l'État
Exploiter les résultats du recensement du personnel de l'État pour préparer et faire figurer dans le budget 2010 le tableau sur les emplois à rémunérer (2009)	
Soumettre au Parlement le projet de budget 2009 60 jours au plus avant le début de l'exercice 2009 (2008)	Lettres de transmission au Parlement des projets de LF 2009 et 2010 faisant ressortir le respect des délais requis
Soumettre au Parlement le projet de budget 2010 60 jours au plus avant le début de l'exercice 2010 (2009)	
Lettres de transmission au Parlement des projets de LF 2009 et 2010 faisant ressortir le respect des délais requis (2009)	Néant
Identifier, sur la base de la classification fonctionnelle, les dépenses de lutte contre la pauvreté dans le budget (2008)	- Identification dans le budget des dépenses pro-pauvres - Nomenclature budgétaire révisée conforme au manuel de SFP de 2001 du FMI
Présenter dans le budget les crédits consolidés par ministères, et pour tous les ministères, les dépenses financées par les fonds PPTE et mettre en évidence celles qui sont pro-pauvres (2009)	
Transfert effectif de la gestion de la paie au MdF (2009)	Gestion de la paie par le MEFCD
La Banque centrale communique à la Direction de la comptabilité en temps réel les	- «Débits d'office» pris en

données des «Débits d'office» (2008)	charge en temps réel par la Direction de la comptabilité
La Banque centrale communique à la Direction de la comptabilité en temps réel les données des «Débits d'office» (2009)	
Entamer la mise en place d'un manuel de procédure budgétaire (2008)	- Mise en application du manuel des procédures budgétaires
Finaliser et adopter le manuel des procédures budgétaires (2009)	
Entamer la mise en place d'une nomenclature adaptée des pièces justificatives (2008)	- Une nomenclature adaptée des pièces justificatives existe - Une nomenclature adaptée des pièces justificatives existe
Formaliser et mettre en œuvre une nomenclature adaptée des pièces justificatives (2009)	
Diffuser le manuel des procédures budgétaires et la nomenclature des pièces justificatives (2009)	- Mise en application du manuel des procédures budgétaires et la nomenclature des pièces justificatives
Établir une unité en charge de la centralisation des données budgétaires et financières sur les dépenses financées sur ressources extérieures (2008)	- Opérationnalisation de l'unité en charge de la centralisation des données budgétaires et financières sur les dépenses financées sur ressources extérieures
Produire mensuellement et dans un délai de 30 jours et vérifier la balance générale des comptes accompagnés des états de rapprochement (2009)	- Balance générale mensuellement des comptes et états de rapprochement
Introduire un dispositif de production de la comptabilité simplifié et normalisé et veiller à la vulgarisation de ce dispositif (2008)	- Opérationnalisation du dispositif de production de la comptabilité simplifié et normalisé
Élaborer et adopter le manuel des procédures comptables. (2009)	- Manuel des procédures comptables
Réviser la nomenclature des comptes en collaboration avec la nomenclature budgétaire. (2009)	- Nomenclature des comptes conforme à la nomenclature budgétaire.
Le MdF soumet à la Cour des Comptes, au plus tard six mois après la fin de l'exercice la comptabilité budgétaire de l'ordonnateur, les balances générales de comptes (2009)	Document attestant la transmission à la Cour des Comptes, dans les délais requis, la comptabilité budgétaire de l'ordonnateur, les balances générales de comptes
Continuer l'informatisation et l'intégration du circuit de la dépense (SIGEFI) (2008)	Intégration du circuit de la dépense dans le SIGEFI
Continuer l'informatisation et l'intégration du circuit de la dépense (SIGEFI) (2009)	
Gestion des engagements par tranches de crédits; Production des OV/OP/OT par le SIGEFI; Paiement partiel des OV/OP/OT Intégration de la paie dans SIGEFI; Intégration des données sur ressources extérieures; Établir clairement les habilitations concernant l'édition des situations budgétaires et comptables (2008)	- Opérationnalisation la liaison informatique avec la BRB
Gestion informatisée des transmissions de dossiers ; Gestion des réservations de crédits, à la demande de virement ; optimiser la liaison informatique avec la BRB (2008)	- Intégration de la paie dans SIGEFI - Production des OV/OP/OT par le SIGEFI

Développer un module comptable de clôture de comptes et gestion des balances d'entrée (2009)	Mise en application module comptable de clôture de comptes et gestion des balances d'entrée
REALISATIONS ATTENDUS	INDICATEURS A MESURER
Le budget est exhaustif et le processus de son élaboration est rationalisé	La lettre de cadrage macroéconomique est élaborée à partir du 2 ^{ème} trimestre 2009 pour la préparation du budget 2010
Le système de marchés publics est opérationnel et fonctionne de manière plus efficace et plus transparente	Textes d'application adoptés ; Délais moyen de visa et d'exécution des marchés passe de 6 jours en 2007 à 3 jours en 2009; Nombre de marchés audités passe de 25% en 2007 à 50% en 2009 ; Nombre de marchés passés de gré à gré est réduit de 15% en 2009 et de 25% en 2010 ; Nombre de plaintes de soumissionnaires traitées passe de 7 plaintes en 2009 à 14 plaintes en 2010
L'exécution du budget est informatisée	Situation d'exécution budgétaire élaborée à travers le SIGEFI ; Nombre de personnes responsabilisées et habilitées à produire les données budgétaires établies ; Existence de manuels de procédures de la chaîne de la dépense
La structure des dépenses publiques reflète désormais les priorités d'actions du Gouvernement en faveur des secteurs sociaux	CDMT élaboré
La gestion de la trésorerie publique est rationalisée	Edition régulière ou à la demande, d'états synthétiques sur l'exécution des dépenses de lutte contre la pauvreté, en particulier celles financés sur ressources PPTTE ; production régulière d'un TOFE ; Nombre de comptes du trésor dans les Banque commerciales

Composante-2. Renforcement du système de contrôle externe et interne des finances publiques	
PRODUITS	INDICATEURS À MESURER
Effectuer une étude en vue de clarifier le rôle respectif des différents corps d'inspection, de contrôle et d'audit et validation des recommandations de l'étude par le Gouvernement (2009)	Document établissant le rôle respectif des différents corps d'inspection, de contrôle et d'audit
Mettre en place, au sein du Ministère en charge des finances, d'une fonction d'Inspection et de contrôle interne (SICI) (2008)	Opérationnalisation d'un Service d'Inspection et de contrôle interne au sein du MdF
Doter le SICI de moyens budgétaires et logistiques suffisants pour l'accomplissement de sa mission (2009)	
Renforcer les capacités de l'IGE et de la Cour des comptes. Elaborer un programme de renforcement des capacités pour la Cours des comptes et les inspections (2008)	L'IGE et la Cour des comptes disposent de ressources suffisantes pour effectuer leurs missions et un programme de renforcement des capacités est mis en œuvre
Renforcer les capacités de l'IGE et de la Cour des comptes. Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités pour la Cour des comptes et les inspections (2009)	
Accroître les contrôles et les vérifications des entités publiques (Comptables publics) par le SICI afin qu'au moins 70% des comptables soient audités (2009)	Au moins 70% des comptables sont audités
Le MdF prépare et transmet le projet de loi de règlement 2007 à la Cour des Comptes (2008)	Le MdF transmet à la Cour des comptes pour chaque exercice et dans les délais la Loi de règlement à la Cour des comptes
Le MdF prépare et transmet le projet de loi de règlement 2008 à la Cour des Comptes (2009)	Le MdF transmet à la Cour des comptes pour chaque exercice et dans les délais la Loi de règlement à la Cour des comptes
Transmission de la Cour des Comptes au Parlement de la Loi de règlement de l'exercice budgétaire 2007 (2008)	Documents de transmission au Parlement des Lois de règlement et accusé de réception du secrétariat du Parlement
Transmission de la Cour des Comptes au Parlement de la Loi de règlement de l'exercice budgétaire 2008 (2009)	Documents de transmission au Parlement des Lois de règlement et accusé de réception du secrétariat du Parlement
La Cour des comptes élabore un rapport sur le projet de Loi des finances 2009 et le transmet au Parlement (2008)	Rapports de la Cour des comptes sur les projets de Loi de finances 2009
La Cour des comptes élabore un rapport sur le projet de Loi des finances 2010 et le transmet au Parlement (2009)	Rapports de la Cour des comptes sur les projets de Loi de finances 2010

REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS A MESURER
Les domaines d'intervention de chaque organe de contrôle et le renforcement de leurs capacités respectives sont amélioré	Les textes définissant les attributions de chaque organe de contrôle sont adoptés
Service Inspection et Contrôle interne est crée et est opérationnel (SICI)	Elaboration d'un plan d'action annuel pour le SICI
Les attributions et moyens de la Cour des Comptes sont renforcés	Moyens réglementaires, humains et matériels de la Cour des Comptes sont renforcés ; La Cour des Comptes produits régulièrement des rapports conformément à ces obligations

5. Pour chaque dimension du cadre logique, indiquer brièvement (deux phrases au plus) à quel point le cadre logique a contribué à la réalisation des objectifs mentionnés ci-après. Noter l'évaluation en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1. En l'absence de cadre logique, attribuer à cette section la note 1.

CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE		EVALUATION	NOTE
LOGIQUE	a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement	L'enchaînement logique causal pour la réalisation des objectifs de développement n'est pas suffisamment établi	2
MESURABLE	b) Enonce les objectifs et les résultats de manière mesurable et quantifiable.	Les objectifs et les résultats ne sont pas toujours clairement énoncés et sont, pour la plupart, difficilement quantifiables	2
DETAILLE	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Les risques et hypothèses clés ont été Identifiés et présentés dans le cadre logique et dans le rapport d'évaluation. Toutefois, l'analyse de risque sur la mise en œuvre du programme aurait pu être plus approfondie.	3

D. PRODUITS ET REALISATIONS

I. PRODUITS OBTENUS

Dans le tableau ci-dessous, évaluer les réalisations des produits par rapport aux prévisions, en se fondant sur le cadre logique présenté à la Section C. Noter le degré de réalisation des résultats attendus. La somme des notes pondérées s'affichera automatiquement et correspondra à la somme des notes pondérées. Ignorer la note automatiquement calculée, si vous le souhaitez, et justifier.

MAJEURES MESURES DE REFORMES		Score
Produits attendus	produits obtenus	
Composante 1		
Adoption par le Parlement de la nouvelle Loi organique relative aux finances publiques (LOFP) (2008)	La LOFP a été adoptée en décembre 2008	4
Mettre en œuvre la LOFP (2009)	LOFP mise en œuvre depuis 2009	4
Élaboration du projet de Règlement général sur la Comptabilité publique (2008)	Un projet de loi de Règlement général sur la Comptabilité Publics	2
Élaborer et adopter le projet de statut du comptable public (2009)	Un projet de statut du comptable public a été élaboré. Pas encore adopté	2
Adoption des décrets relatifs aux structures prévues par le Code des marchés publics: • Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ;• Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNMP) ;• Cellule de gestion des marchés publics (CGPM) (2008)	L'ensemble des textes portant sur les marchés publics ont été adoptés	4
Adopter, par le Conseil des Ministres, le plan d'action global des marchés publics, préparé en concertation avec les parties prenantes y compris le secteur privé et entamer sa mise en œuvre (2009)	Un plan d'action a été préparé et adopté. Le plan a été mis en œuvre.	4
Élaborer des manuels opérationnels décrivant les modalités pratiques de fonctionnement des nouvelles structures des marchés publics (ARMP, DNMP et CGMP); Vulgarisation du Manuel sur les procédures des marchés publics (2009)	Tous les manuels opérationnels portant sur le fonctionnement des nouvelles structures des marchés publics ont été élaborés	4
Relancer la préparation et mettre en œuvre un plan de trésorerie trimestriel glissant (2008)	Un plan de trésorerie trimestriel glissant est préparé et exploité	3
Poursuivre l'utilisation du plan de trésorerie trimestriel glissant (2009)	Un plan de trésorerie trimestriel glissant est préparé et exploité	3
Utiliser l'ensemble des sous-comptes de l'OTBU pour la gestion de la trésorerie à court terme (2008)	L'ensemble des sous-comptes de l'OTBU est utilisé pour la gestion de la trésorerie à court terme. La gestion de la trésorerie peut toutefois être améliorée.	3
Poursuivre l'ensemble des sous-comptes de l'OTBU pour la gestion de la trésorerie à court terme (2009)	L'ensemble des sous-comptes de l'OTBU est utilisé pour la gestion de la trésorerie à court terme. La gestion de la trésorerie peut toutefois être améliorée.	3
Auditer les dettes croisées État/Secteur pétrolier (2008)	L'audit a été réalisé au mois de mars 2008	4

Fournir la preuve de l'apurement de la dette de l'Etat envers le secteur pétrolier, constatée par l'audit des dettes croisées Etat/secteur pétrolier et de l'adoption du texte relatif au plan de recouvrement des droits de Douane dus par le secteur pétrolier, tels que constatés par l'audit des dettes croisées Etat/Secteur Pétrolier (2009)	L'Etat a payé sa dette envers le secteur pétrolier au cours du deuxième semestre 2009	4
Produire le cadrage macroéconomique et les priorités du budget, particulièrement les dépenses de lutte contre la pauvreté au plus tard 7 mois avant le début du prochain exercice budgétaire (2008)	Partiellement réalisé : le cadrage macroéconomique n'a pas été réalisé dans les délais escomptés. Ceci a conduit les autorités à utiliser le cadrage établi par le FMI pour préparer le budget 2009	1
Produire le cadrage macroéconomique et les priorités du budget, particulièrement les dépenses de lutte contre la pauvreté au plus tard 7 mois avant le début de chaque exercice budgétaire (2009)	Partiellement réalisé : le cadrage macroéconomique n'a pas été réalisé dans les délais escomptés. Ceci a conduit les autorités à utiliser le cadrage établi par le FMI pour préparer le budget 2010	1
Adopter et mettre en œuvre le décret sur le contenu de la lettre de cadrage plafond et le calendrier budgétaire. (2008)	Le décret a été adopté en mai 2008	4
Rappeler dans un texte du MdF au plus tard au mois de juin les dispositions contenues dans la loi de finances de l'exercice et relatives aux dates limites des engagements, des liquidations, des ordonnancements et des paiements (2009)	La circulaire a été distribuée au mois de juin 2009	4
Effectuer un recensement du personnel de l'État (2008)	Le recensement a été effectué mais une mise à jour est nécessaire pour finaliser le recensement	2
Exploiter les résultats du recensement du personnel de l'État pour préparer et faire figurer dans le budget 2010 le tableau sur les emplois à rémunérer (2009)	Les résultats du recensement ont été partiellement exploités dans le calcul de projections de la solde. Cependant, il n'y pas de tableau sur les emplois à rémunérer.	2
Soumettre au Parlement le projet de budget 2009 60 jours au plus avant le début de l'exercice 2009 (2008)	Le budget 2009 a été transmis au parlement fin octobre 2008.	3
Soumettre au Parlement le projet de budget 2010 60 jours au plus avant le début de l'exercice 2010 (2009)	Le budget 2010 a seulement été transmis au parlement au mois de décembre	2
Identifier, sur la base de la classification fonctionnelle, les dépenses de lutte contre la pauvreté dans le budget (2008)	A été réalisé. Les dépenses pro-pauvres ressortent clairement dans le budget	4
Présenter dans le budget les crédits consolidés par ministères, et pour tous les ministères, les dépenses financées par les fonds PPTE et mettre en évidence celles qui sont pro-pauvres (2009)	Les crédits budgétaires ont été présentés de façon consolidée par Ministère. Les dépenses IPTE et les dépenses pro-pauvres sont mises en évidences.	4
Transfert effectif de la gestion de la paie au MdF (2009)	La gestion de la paie a été transférée au Ministère des Finances au premier semestre 2009	4
La Banque centrale communique à la Direction de la comptabilité en temps réel les données des «Débits d'office» (2008)	N'a pas été réalisé. La communication avec la Banque centrale ne s'effectue pas en temps réel. Une convention d'échanges d'informations a été signée en fin d'année 2009.	1

La Banque centrale communique à la Direction de la comptabilité en temps réel les données des «Débits d'office» (2009)	N'a pas été réalisé. La communication avec la Banque centrale ne s'effectue pas en temps réel.	1
Entamer la mise en place d'un manuel de procédure budgétaire (2008)	A été réalisé, le processus d'élaboration d'un manuel a été entamé.	2
Finaliser et adopter le manuel des procédures budgétaires (2009)	N'a pas été réalisé, le processus d'élaboration toujours est en cours	1
Entamer la mise en place d'une nomenclature adaptée des pièces justificatives (2008)	Processus en cours dans le cadre de la préparation de la réglementation générale de la gestion budgétaire	1
Formaliser et mettre en œuvre une nomenclature adaptée des pièces justificatives (2009)	La mise en place d'une nomenclature adaptée des pièces justificatives est toujours en cours	1
Diffuser le manuel des procédures budgétaires et la nomenclature des pièces justificatives (2009)	N'a pas été réalisé. Un projet de texte existe et sera finalisé après l'adoption du Règlement Général sur la Gestion Budgétaire (RGGB).	1
Établir une unité en charge de la centralisation des données budgétaires et financières sur les dépenses financées sur ressources extérieures (2008)	L'unité est en place : Le comité national de la coordination de l'aide effectue ce travail. L'unité a commencé son travail mais ce n'est qu'en 2010 qu'il servira dans le cadre de la préparation du budget.	3
Produire mensuellement et dans un délai de 30 jours et vérifier la balance générale des comptes accompagnés des états de rapprochement (2009)	La balance générale des comptes et le rapprochement est fait, mais dans un délai de 30 à 40 jours	2
Introduire un dispositif de production de la comptabilité simplifié et normalisé et veiller à la vulgarisation de ce dispositif (2008)	En cours de réalisation avec l'adoption et la mise en œuvre du RGGB	1
Élaborer et adopter le manuel des procédures comptables. (2009)	En cours de réalisation avec l'adoption et la mise en œuvre du RGGB	1
Réviser la nomenclature des comptes en collaboration avec la nomenclature budgétaire. (2009)	En cours de réalisation avec l'adoption et la mise en œuvre du RGGB	1
Le MdF soumet à la Cour des Comptes, au plus tard six mois après la fin de l'exercice la comptabilité budgétaire de l'ordonnateur, les balances générales de comptes (2009)	Réalisé dans les délais	4
Continuer l'informatisation et l'intégration du circuit de la dépense (Système Intermédiaire de Gestion des Finances Publiques Informatisé -SIGEFI) (2008)	Le MdF a activement poursuivi l'informatisation du circuit de la dépense	4
Continuer l'informatisation et l'intégration du circuit de la dépense (SIGEFI) (2009)	Le MdF a activement poursuivi l'informatisation du circuit de la dépense	4
Gestion des engagements par tranches de crédits; Production des OV/OP/OT par le SIGEFI; Paiement partiel des OV/OP/OT Intégration de la paie dans SIGEFI; Intégration des données sur ressources extérieures; Établir clairement les habilitations concernant l'édition des situations budgétaires et comptables (2008)	Réalisée : L'ensemble des fonctions sont disponibles dans le SIGEFI	4
Gestion informatisée des transmissions de dossiers ; Gestion des réservations de crédits, à la demande de virement ; optimiser la liaison informatique avec la BRB (2008)	Non réalisée : Une convention de transmission d'information a été signée entre le MdF et la BRB mais la transmission d'information n'est pas encore informatisée	1

Développer un module comptable de clôture de comptes et gestion des balances d'entrée (2009)	Réalisée : Le module a été installé	4
Composante 2		
Effectuer une étude en vue de clarifier le rôle respectif des différents corps d'inspection, de contrôle et d'audit et validation des recommandations de l'étude par le Gouvernement (2009)	L'étude n'a pas été réalisée. Elle est prévue pour la fin de l'année 2010/début de l'année 2011	1
Mettre en place, au sein du Ministère en charge des finances, d'une fonction d'Inspection et de contrôle interne (SICI) (2008)	Le SICI a été mis en place et doté de personnel	3
Doter le SICI de moyens budgétaires et logistiques suffisants pour l'accomplissement de sa mission (2009)	Le SICI a eu une dotation budgétaire et logistique. Cependant, cette dotation est seulement suffisante pour l'accomplissement partiel de sa mission	3
Renforcer les capacités de l'IGE et de la Cour des comptes. Elaborer un programme de renforcement des capacités pour la Cours des comptes et les inspections (2008)	Les capacités de l'IGE et de la Cour des Comptes ont été renforcées. Un programme de renforcement de capacité à été élaboré pour la Cour des Comptes et pour l'IGE mais pas pour le SICI	3
Renforcer les capacités de l'IGE et de la Cour des comptes. Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités pour la Cour des comptes et les inspections (2009)	Les capacités de l'IGE et de la Cour des Comptes ont été renforcées. Un programme de renforcement de capacité a été mis en œuvre	3
Accroître les contrôles et les vérifications des entités publiques (Comptables publics) par le SICI afin qu'au moins 70% des comptables soient audités (2009)	Le SICI a effectué des contrôles et des vérifications des entités publiques mais n'a pas pu couvrir 70% des comptables	2
Le MdF prépare et transmet le projet de loi de règlement 2007 à la Cour des Comptes (2008)	Entièrement réalisé	4
Le MdF prépare et transmet le projet de loi de règlement 2008 à la Cour des Comptes (2009)	Entièrement réalisé	4
Transmission de la Cour des Comptes au Parlement de la Loi de règlement (LR) de l'exercice budgétaire 2007 (2008)	La Cour des Comptes a transmis son rapport sur l'exécution budgétaire au Parlement. Cependant, le projet de loi de règlement n'a pas été transmis au Parlement par le Gouvernement	2
Transmission de la Cour des Comptes au Parlement de la LR de l'exercice budgétaire 2008 (2009)	La Cour des Comptes a transmis son rapport sur l'exécution budgétaire au Parlement.	4
La Cour des comptes élabore un rapport sur le projet de LF 2009 et le transmet au Parlement (2008)	Entièrement réalisé	4
La Cour des comptes élabore un rapport sur le projet de LF 2010 et le transmet au Parlement (2009)	Entièrement réalisé	4
NOTE GENERALE DES REALISATIONS [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		3

Cochez ici pour ignorer la note auto calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée

Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note auto calculée

II REALISATIONS

1. En utilisant les données disponibles sur le suivi, évaluer les réalisations attendues. Importer les réalisations attendues du cadre logique présenté dans la Section C. Attribuer une note pour le degré de réalisation attendues. La note générale des réalisations sera automatiquement calculée et correspondra à la moyenne des notes de l'évaluation. Ignorer la note automatiquement calculée, si vous le souhaitez, et justifier.

REALISATIONS		Note de l'évaluation
Prévisions	Obtenues	
Composante 1		
Le budget est exhaustif	Le caractère exhaustif du budget a été amélioré et ce dernier couvre maintenant toutes les ressources propres de l'Etat ainsi que la majorité des financements sur prêts extérieurs. Néanmoins le budget ne reflète toujours pas suffisamment les projets financés dons venant de l'extérieur (environ 50% des dons)	2
Le processus d'élaboration budgétaire est rationalisé	Le processus d'élaboration a été considérablement rationalisé avec l'adoption du décret fixant le calendrier de préparation budgétaire. Cependant, l'application du calendrier n'est pas tout à fait au point et des retards sont toujours observés dans la préparation budgétaire. La création d'un service de préparation et suivi budgétaire va probablement contribuer à améliorer ce processus. Une lettre de cadrage macroéconomique/cadrage budgétaire est élaborée mais pas dans les délais prévus	3
Le système de marchés publics est opérationnel et fonctionne de manière plus efficace et plus transparente	Avec l'adoption et la mise en œuvre du code des marchés publics le système actuel fonctionne de manière plus efficace et plus transparente. La part de marchés de gré à gré par rapport à l'ensemble des marchés publics est passée de 9,7% en 2008 à 4,53% en 2009 soit une baisse de 53% contre une prévision de baisse de 25%. Le délai moyen de visa de la Direction Général du budget est passé de 6 jours en 2007 à 2 jours en 2009 (pour une prévision de 3). Le nombre de plaintes reçu et traité a largement dépassé les prévisions. Ainsi, en novembre 2009, 44 plaintes avaient été reçues et traités (contre une prévision de 7 pour l'année 2009). Aucun audit des marchés publics n'a été réalisé pour les années 2008/2009. Cependant un rapport de situation a été préparé en fin d'année 2009 qui servira de référence pour les audits prévus en 2010 et 2011	4
L'exécution du budget est informatisée.	La chaîne de dépense est informatisée, mais le système reste interne au MdF. Il est prévu, dans une phase ultérieure, d'étendre le SIGEFI aux Ministères sectoriels et aux collectivités locales. Les 5 cadres du service de préparation et suivi du budget ont été formés dans l'élaboration du TOFE. Des projets de manuels de procédures sont disponibles et seront finalisés avec l'adoption du RGGB	2
La structure des dépenses publiques reflète désormais les priorités d'actions du Gouvernement en faveur des secteurs sociaux	La structure des dépenses reflète désormais les priorités d'actions du Gouvernement en faveur des secteurs sociaux : la part de dépenses pro-pauvres du budget de l'Etat est passé de 61,72% en 2007 à 64,41% en 2008 et à 68,97% en 2009. Les allocations budgétaires aux secteurs santé et éducation sont passées respectivement de 8,3% du PIB en 2007 à 9,2% du PIB en 2009 et de 1,5% du PIB en 2007 à 2,9% du PIB en 2009. Des projets de CDMT sectoriels ont été élaborés et un CDMT global est pour 2010	4
La gestion de la trésorerie publique est rationalisée	Cette mesure est effective depuis juin/juillet 2009. Les sous-comptes sont progressivement supprimés, sauf cas exceptionnels (Présidence, Services de renseignements). Le TOFE est produit régulièrement. Des états synthétiques sont régulièrement produits. Le nombre de comptes du trésor dans les banques commerciales a été réduit au stricte minimum (certains comptes existent toujours lorsque la BRB n'a pas de succursale à proximité)	3

Composante 2		
Les domaines d'intervention de chaque organe de contrôle et le renforcement de leurs capacités respectives sont améliorés	Compte tenu de l'absence de l'étude, il n'y a pas eu de réalisation	1
Service Inspection et Contrôle interne est créé et est opérationnel (SICI)	Le SICI a été créé et est opérationnel. Cependant, le SICI ne dispose pas de suffisamment de personnel ni de suffisamment de budget de fonctionnement	2
Les attributions et moyens de la Cour des Comptes sont renforcés	Les attributions de la Cour des Comptes n'ont pas été modifiées dans l'absence de l'étude. Cependant, les moyens de la Cour ont été améliorés. La Cour des Comptes produit tous les rapports prévus par les textes.	2
NOTE GENERALE DES REALISATIONS [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		3



Cocher ici pour ignorer la note calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée

Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note auto calculée

2. Impact sur la pauvreté et la situation sociale: Commenter les effets attendus et obtenus du programme sur la pauvreté, le genre, l'accès aux services publics, l'insertion des groupes défavorisés et tout autre aspect social important.

L'impact du Programme sur la pauvreté est positif puisque, grâce à la mise en œuvre de la réforme portant sur la distinction dans le Budget des dépenses pro-pauvres, la proportion de celles-ci dans le Budget est passée de 61,72% en 2007 à 64,41% en 2008 et à 68,97% en 2009. Cette évolution positive illustre la volonté du gouvernement de poursuivre résolument la lutte contre la pauvreté, conformément aux orientations stratégiques du CSLP 2006-2009. Les ressources allouées aux secteurs de l'Education et de la Santé, en particulier, ont progressé régulièrement passant respectivement de 8,3% du PIB en 2007 à 9,2% du PIB en 2009 et de 1,5% du PIB en 2007 à 2,9% du PIB en 2009. Ce qui a favorisé un meilleur accès des groupes vulnérables de la population que sont les femmes et les enfants aux services sociaux de base. Parmi les mesures phares qui ont été financées il y a : i) la gratuité de la scolarité ; ii) un programme d'alimentation scolaire ; iii) la gratuité des soins des enfants moins de 5 ans ; et iv) la gratuité des soins de maternité et pour l'accouchement. L'amélioration de la gestion budgétaire, de la gestion de la trésorerie et du système des marchés publics a probablement eu et aura un impact favorable sur l'accès aux services publics.

3. Menaces qui pèsent sur la viabilité des réalisations obtenues. Souligner les facteurs qui affectent, ou pourraient affecter les réalisations du programme à long terme ou leur viabilité. Décrire le cadre macroéconomique, lequel sera décrit plus en détail dans l'annexe 3. Indiquez si vous recommandez une activité ou une opération de suivi pour assurer la viabilité des réalisations.

Les menaces qui pourraient peser sur la viabilité des réalisations obtenues proviendraient du retour à l'instabilité politique qui serait engendrée par des troubles sociaux lors du déroulement des prochaines élections générales en 2010. La capacité du gouvernement à poursuivre les réformes, dans ce contexte, pour consolider les résultats déjà acquis, s'en trouverait amoindrie. Il convient de souligner également que le non maintien du soutien des bailleurs de fonds à la mise en œuvre du CSLP constitue également un risque qui pourrait affecter la réalisation des programmes ultérieurs à travers une possible détérioration des capacités institutionnelles.

E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Indiquer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur se sont assurés que le programme tienne compte de la capacité de l'emprunteur à le mettre en œuvre, en assurant sa bonne conception et en mettant en place le dispositif requis pour l'exécution. Analyser tous les aspects liés à la conception du programme. Les questions liées à la conception sont les suivantes: dans quelle mesure la conception du programme a-t-elle tenu compte des leçons tirées des précédentes opérations d'appui aux réformes dans le pays (citer quelques RAP clés); le programme repose-t-il sur de sérieuses études analytiques (citer quelques documents clés); dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont-ils convenablement évalué la capacité des organes d'exécution et de la cellule d'exécution du projet; degré de consultations et de partenariats et activités d'assistance technique prévues.

[250 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du projet]

Il semble que les capacités réelles de l'Emprunteur à mettre en œuvre les 55 mesures retenues dans le programme, dont 23 en 2008 et 32 en 2009, aient été surestimées. En effet, à un mois de la fin de la période d'exécution, 20% des mesures retenues sont encore en cours de réalisation et 22% n'ont pas encore été exécutées. Toutefois, il faut reconnaître que la performance enregistrée, en dépit des capacités limitées, est à mettre au crédit des efforts déployés par le gouvernement et de la qualité de la supervision du programme par la Banque. Cependant, la conception du programme n'a pas totalement pris en compte toutes les leçons tirées de l'exécution du PARE I, en particulier celle se rapportant au choix des mesures en tenant de leur complexité et des préalables à leur mise en œuvre. Certaines mesures retenues, telles que l'élaboration et l'adoption du statut du comptable public, la diffusion du Manuel de procédures budgétaires et la nomenclature des pièces justificatives de dépenses présupposaient, par exemple, la réalisation de la mesure relative à l'adoption du Règlement général de la Comptabilité publique. Or celle-ci n'est intervenue qu'en décembre 2009, soit à la fin de la période d'exécution du programme. Il n'en reste pas moins que le programme reposait sur de sérieuses études analytiques, telles que le PEMFAR, le CFAA de 2004, l'Etude sur la Réforme de la gestion budgétaire de mai 2007 et l'Etude sur l'amélioration de la gestion de la trésorerie et la stratégie de réforme dans le domaine des finances publiques, qui ont participé de la forte cohérence du programme.

2. Pour chaque dimension de la conception et de l'état de préparation à la mise en oeuvre du projet, présenter une brève évaluation (deux phrases au plus). Attribuer une note d'évaluation en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.

ASPECTS LIES À LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION	Note de l'évaluation
REALISME	a) Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	Le dimensionnement du programme n'a pas été réaliste compte tenu de la complexité de certaines mesures et des capacités institutionnelles limitées du pays	2
EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION	b) La conception du programme tient suffisamment compte des risques	On peut retenir que le programme a suffisamment tenu compte des hypothèses et risques énoncés	3
UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	S'agissant d'un appui budgétaire, les décaissements ne donnent pas lieu à des achats spécifiques. Le cas échéant le système du pays a été utilisé.	4

Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :			Note de l'évaluation	
			Banque	Emprunteur
CLARTE	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du programme sont clairement définies.	Les responsabilités pour la mise en œuvre du programme ont été clairement définies dans le rapport d'évaluation	3	3
PREPARATION AU SUIVI	e) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	Les indicateurs et le plan de suivi ont été adoptés	3	3
DONNEES DE REFERENCE	f) Les données de référence étaient disponibles au moment de la conception du programme	Oui en particulier dans le CSLP sur lequel le programme est fondé	3	3

F. MISE EN ŒUVRE

1. Donner les principales caractéristiques de l'exécution du programme quant aux aspects suivants: respect des calendriers des décaissements; dérogations éventuelles aux conditions et aux déclencheurs; l'efficacité de la supervision par la Banque; la participation du bureau de la Banque dans la supervision continue/dans le cadre de la coordination de l'aide/ dans le dialogue sur les réformes; et l'efficacité de la surveillance par l'emprunteur. Commenter la justification des dérogations éventuelles aux conditions de décaissement.

[300 mots au plus. [Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 5 intitulé : Description du programme]

Le programme a été exécuté de façon satisfaisante puisque la majorité des réformes (82%) ont été engagées même si certaines n'ont pas encore abouti à la clôture du programme. Le programme a bénéficié de trois supervisions de la Banque au cours des deux années de son exécution, ce qui a permis un bon suivi de la mise en œuvre du programme. Les supervisions ont été faites en étroite collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers et ont permis d'améliorer la coordination de l'aide au Burundi. La Banque a également pu effectuer un dialogue actif et régulier sur les réformes poursuivies au cours des supervisions. Aucune dérogation des conditions aux décaissements n'a été nécessaire.

2. Commenter le rôle des autres partenaires (bailleurs de fonds, ONG, entreprises, etc.). Evaluer l'efficacité des modalités de cofinancement et de la coordination des bailleurs de fonds, le cas échéant.

Le Programme n'a pas été cofinancé. Par contre, il a bénéficié de financements parallèles et chaque cofinancier (Banque mondiale, Union européenne et d'autres bailleurs bilatéraux) a rempli ses engagements. La Banque s'est appliquée à maintenir la coordination avec tous les bailleurs de fonds concernés à l'occasion des missions de supervision sur le terrain.

3. Harmonisation. Indiquer si la Banque s'est explicitement employée à harmoniser les instruments, systèmes et/ou approches avec les autres partenaires.

La Banque s'est employée à harmoniser les instruments d'intervention puisque tout comme l'ont fait la Banque mondiale et l'Union européenne, la Banque a consenti un appui budgétaire au Burundi dans le cadre du PARE II

4. Pour chaque aspect de la mise en œuvre du projet, indiquer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs ci-après. Présenter une évaluation succincte (deux phrases au plus) et attribuer une note d'évaluation, en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.

ASPECTS LIES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		Note de l'évaluation
RESPECT DU CALENDRIER	a) degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est: inférieur à 12, notation 4 entre 12.1 et 24, notation 3 entre 24.1 et 36, notation 2 Supérieur à 36.1, notation 1	Ecart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement	L'écart entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture est inférieur à 12 mois.	4
		-1		
PERFORMANCE DE LA BANQUE	b) Conformité de la Banque aux :			
	Mesures de protection environnementale	S'agissant d'un appui budgétaire, le programme a été classé dans la catégorie III et sa mise en œuvre n'a suscité aucun problème d'ordre environnemental		3
	Dispositions fiduciaires	L'audit du programme a été réalisé à travers le rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution budgétaire. Ce rapport a été transmis à la Banque.		3
	Accords conclus dans le cadre du projet	Les dispositions de l'Accord de Don ont été respectées par la Banque		3
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	Les supervisions ont été réalisées par le task manager, compte tenu de la nature de l'instrument financier et du bon déroulement de sa mise en œuvre, et ont permis d'assurer un suivi de bonne qualité.		3
d) La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante.	Trois supervisions ont été réalisées au cours de l'exécution du programme et des recommandations nécessaires ont été régulièrement formulées pour assurer une bonne exécution des mesures de réformes retenues.		4	

PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	e) L'emprunteur s'est conformé aux:		
	Mesures de protection environnementale	Le programme a été classé en catégorie environnemental III	3
	Dispositions fiduciaires	L'audit du programme a été réalisé à travers le rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution budgétaire. Ce rapport a été transmis à la Banque.	3
	Conditions et déclencheurs	Les conditions préalables au décaissement des deux tranches du Don ont été réalisées dans les délais requis. Aucune dérogation à l'une quelconque de ces conditions n'a été nécessaire.	3
	f) L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées de la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	Les conclusions des missions de supervision ont été toujours consignées dans un Aide-mémoire sur lequel, en guise d'approbation, le représentant du gouvernement a toujours apposé sa signature concomitamment avec le représentant de la Banque. Les recommandations de la Banque ont globalement été suivies par l'emprunteur	3
g) L'emprunteur a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	Cet aspect du rôle de l'Emprunteur dans le suivi de la mise en œuvre n'a pas toujours été satisfaisant en raison des faiblesses institutionnelles et du manque de rigueur, parfois, dans le suivi de la mise en œuvre du programme	2	

G. ACHEVEMENT

1. Le PAR a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?			
Date du dernier décaissement MM/DD/YY	Date PAR été envoyé a pcr@afdb.org MM/DD/YY	Ecart en mois	NOTE DE L'EVALUATION (génére automatiquement) Si l'écart est égale ou inferieur a 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
11/20/2009			4
<p>Décrire brièvement le processus RAP. Décrire la manière dont l'emprunteur et les co-bailleurs ont participé à l'établissement du document. Souligner toute incohérence dans les évaluations présentées dans le présent RAP. Donner la composition de l'équipe et confirmer si une visite approfondie a été effectuée. Mentionner toute collaboration substantielle avec d'autres partenaires au développement. Indiquer dans quelle mesure le bureau de la Banque dans le pays s'est impliqué dans l'établissement du présent rapport. Indiquer si les commentaires de la revue des pairs ont été fournis à temps (indiquer les noms et les titres des pairs de revue).</p> <p>[150 mots au plus]</p> <p>Le processus de préparation du rapport d'achèvement a débuté avec l'envoi d'une mission de la Banque composée du task manager en charge du Burundi et d'un Consultant macro-économiste pour une durée de deux semaines sur le terrain. (13 au 27 novembre 2009). Au-delà de la collecte des informations, la mission a eu des discussions avec les entités responsables du Ministère des Finances et des autres Ministères sectoriels chargés de l'exécution des différentes composantes du programme. A cette occasion, la mission a pu recueillir les observations de la Cellule de coordination et de suivi sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme et sur les leçons qu'il convient de tirer aussi bien du côté de la Banque que du côté du gouvernement pour des opérations futures en matière de programme de réformes. La mission a également eu des discussions avec les principaux bailleurs de fonds impliqués dans l'appui budgétaire (Banque mondiale, Commission Européenne et Fonds Monétaire International). La Banque n'a pas de bureau au Burundi. La revue des pairs a été réalisée dans les délais par Mohamed Ould Tolba, OSAN, Beatrice Alperte, OSGE et Flavio Soares Da Gama. Leurs commentaires et observations ont été pris en compte et ont enrichi le rapport d'achèvement.</p>			

H. LEÇONS TIRES DE L'EVALUATION

Résumer les principales leçons que la Banque et l'emprunteur peuvent éventuellement tirer des réalisations du projet.

Les principales leçons à tirer de l'exécution de ce programme sont les suivantes : (i) Dans la conception du programme, le nombre élevé des mesures (55) pour une période d'exécution de 14 mois, n'a pas tenu compte des capacités institutionnelles limitées du pays ; (ii) la séquence des mesures n'a pas été correctement cernée puisque certaines dépendaient de la mise en exécution d'autres, alors que ces dernières ne devaient s'accomplir qu'à la fin de l'exécution du programme (Cas du Règlement général de la comptabilité publique dont dépendait l'adoption du statut du comptable public et aussi cas de la mesure sur le cadrage macro-économique qui présupposait la mise en place et le rodage d'un modèle de prévision fiable) ; (iii) les lacunes dans le système de coordination des aides extérieures dans le pays ne facilitent pas la collecte des données sur les financements extérieurs en vue de leur prise en compte dans le système intérimaire de gestion des finances publiques (SIGEFI) dans l'approche d'une véritable rationalisation de la gestion des finances publiques ; (iii) la Banque doit poursuivre ses efforts pour assurer une meilleure coordination avec les autres partenaires au sein du Cadre de partenariat des appuis budgétaires ; (iv) la Banque devra veiller, dans la conception des programmes, à formuler avec davantage de précision les mesures du programme ainsi que le cadre logique; enfin, (v) renforcer la présence de la Banque sur le terrain pour un meilleur suivi de l'exécution du programme.